

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 24/05/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mai 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLLIN), LEFORT.

Etaient excusés : M. DUCASSE, Mme ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : Jean-François BROQUÈRES, Maire

OBJET : Convention entre le CIAS du Pays Tarusate et la commune de TARTAS pour des interventions des Services Techniques municipaux à la crèche de TARTAS.

Comme vous le savez la crèche municipale de TARTAS « les petits soleils » a été transférée au C. I. A. S. du Pays TARUSATE depuis le 1^{er} janvier 2012. Au quotidien, pour de petites interventions (réparations rapides, petits entretiens, ...) les services municipaux sont sollicités.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition des personnels municipaux de TARTAS et plus particulièrement des services techniques afin d'assurer de petites interventions.

Un projet de convention a été adopté par le C. I. A. S. dans sa récente réunion du mois d'avril dernier pour lequel il nous est demandé :

- de donner un avis favorable,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature, tout en précisant que les frais des interventions des services municipaux dès l'année 2012 seront facturés au C. I. A. S. du PAYS TARUSATE chaque année.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

EMET un avis favorable

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES